



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL

Commission Régionale des Compétitions

Procès-Verbal de la réunion téléphonique du Jeudi 6 juin 2019

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Gérard CASSEGRAIN, Patrice GRETHEN, Claude KEIME, Bernard PAQUIN, Maxime RINIE, Jacky THIEBAUT, Jean-Marie THIRIET.

Championnats Féminines

Montées-Descentes à l'issue de la saison 2018/2019

(sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours)

Nouveaux championnats R1 et R2 féminines – Saison 2019/2020 **Modalités de constitution des niveaux et groupes**

Rappel du règlement adopté en assemblée générale le 9 juin 2018

Groupes pour la saison 2019 / 2020

Régional 1 F : 2 groupes de 10 équipes

Groupe A : 8 équipes Alsace + 2 équipes Lorraine

Groupe B : 6 équipes Lorraine + 4 équipes Champagne Ardennes

Régional 2 F : 3 groupes de 10 équipes

Groupe A : 10 équipes Alsace

Groupe B : 2 équipes Alsace + 8 équipes Lorraine

Groupe C : 3 équipes Lorraine + 7 équipes Champagne Ardennes

Pour chacune des 2 divisions :

- les équipes sont déterminées par la Commission Régionale des Compétitions selon leur classement de la saison précédente dans leur championnat respectif
- en cas d'insuffisance d'équipes dans un secteur, il pourra être fait appel à des équipes des autres secteurs, voire à des équipes de divisions inférieures de chacun des secteurs, le choix étant de la compétence exclusive de la commission régionale des compétitions

SECTEUR CHAMPAGNE ARDENNE

2. Si aucune équipe de R1 F Champagne Ardennes n'accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **0 descente de D2 F** :

Composition du groupe R1 F pour la saison 2019 / 2020 :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place se maintiennent en R1 F pour la 2019 / 2020.

CHARLEVILLE NEUFMANI – TROYES AC – VILLERS SEMEUSE – ST MEMMIE O.

De ce fait, les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place du championnat R1 F saison 2018 / 2019 sont rétrogradées en Régional 2 F pour la saison 2019 /2020.

En cas de place vacante, il est fait appel à l'équipe classée 5^{ème} de R1 F saison 2018/2019 et ainsi de suite jusqu'à la 7^{ème} place. En tout état de cause, l'équipe classée 8^{ème} est rétrogradée en R2 F saison 2019 / 2020.

Si cas R1 F N° 2:

Les équipes classées 5^{ème} à 8^{ème} du championnat R1 F + 3 équipes à désigner selon engagements en football à 11

REIMS STE ANNE – MONTHERME CA – CORMONTREUIL FC – FC AGGLO TROYENNE

SECTEUR LORRAINE

4. Si aucune équipe Lorraine de R1 F n'accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **1 descente de D2 F** : **METZ ESAP**

Composition du groupe R1 F pour la saison 2019 / 2020 :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 5^{ème} place se maintiennent en R1 F pour la 2019 / 2020

AMNEVILLE CSO – EPINAL SA – SEICHAMPS FC – WOIPPY FC – HEILLECOURT ES -

+

Les équipes classées aux 2 premières places du championnat Régional 2 F Elite Phase 2 saison 2018 / 2019. **CHAMPIGNEULLES – ST DIE SR**

Dans le cas où une ou deux équipes classées dans les 2 premiers ne peut accéder pour quelques motifs que ce soient, il est fait appel aux équipes suivantes jusqu'à la 4^{ème} place maximum.

De ce fait, les équipes classées de la 6^{ème} à la 12^{ème} place du championnat R1 F saison 2018 / 2019 sont rétrogradées en Régional 2 F pour la saison 2019 /2020.

En cas de place vacante, il est fait appel à l'équipe classée 6^{ème} de R1 F saison 2018/2019 et ainsi de suite jusqu'à la 11^{ème} place. En tout état de cause, l'équipe classée 12^{ème} est rétrogradée en R2 F saison 2019 / 2020.

Régional 2 F

11 équipes lorraines

Si cas R1 F N° 4 :

Les équipes classées 6^{ème} à 12^{ème} du championnat R1 F + les équipes classées 3^{ème} à 6^{ème} du championnat R2 F Elite Phase 2

MOULINS METZ SC - SARREBOURG FC – BOUSSE JS – THIONVILLE ASPST – METZ ESAP 2 – ST NABORD AS – BACCARAT SC – SARREGUEMINES FC – MARLY S.C – CS GODBRANGE – VIGNEULLES HF.

SECTEUR ALSACE

4. Si aucune équipe d'Alsace de R1F classée de la 1^{ère} à 3^{ème} place n'accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **1 descente de D2 F : STRG PIERROTS VAUBAN**

Composition du groupe R1 F pour la saison 2019 / 2020 :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 7^{ème} place se maintiennent en R1 F pour la 2019 / 2020

STRASBOURG RCSA – VENDENHEIM FC 2 – STRG MUSAU – OBERHERGHEIM FC – WOLXHEIM CS – MULHOUSE AZZURI CS – PFASTATT FC –

En cas de place vacante, il est fait appel à l'équipe classée 8^{ème} de R1 F saison 2018/2019.

En tout état de cause, l'équipe classée 9^{ème} est rétrogradée en R2 F saison 2019 / 2020.

Régional 2 F

12 équipes alsaciennes

Si cas R1 F N° 4:

2 équipes de R1 F classées 8^{ème} et 9^{ème} + les 5 premiers des deux groupes Excellence 67 et 68

BENNIWHR FC – STRG VAUBAN 2 – STRG FCSK 06 – SAESSOLSHEIM US –

MONSWILLER/EMME – STRASBOURG RCSA 2 – UHRWILLER/EUWM – MERTZEN AS – COLMAR SR – BRUNSTATT FC – ZIMMERSHEIM USZE – GRUSSENHEIM FC

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification, par envoi en recommandé à : LGEF - BP 19 - 1 rue de la Grande Douve - 54250 Champigneulle ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,
Gérard SEITZ

Le Secrétaire,
Gérard CASSEGRAIN